



MA1- 00114

Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement

**DELIBERATION DU CONSEIL  
D'ARRONDISSEMENT DU  
15 JANVIER 2020**

Objet : *Question écrite au Maire de Lyon – Services publics de proximité*

Mesdames et Messieurs,

Le Conseil Territorial du 1er arrondissement est une instance de participation citoyenne qui fédère les acteurs locaux du territoire (associations, collectifs, instances participatives...).

Le Conseil Territorial s'inscrit dans le fonctionnement traditionnel d'un CICA (article L.2511-24 du CGCT) et se conforme aux dispositions fixées par l'article 21 du règlement du conseil d'arrondissement.

Lors de sa séance du 7 novembre 2019, le Conseil Territorial a souhaité interroger le Maire de Lyon concernant les services publics de proximité.

**Madame Anne CHARMASSON-CREUS**, membre du Comité des usagers de Service Public, a été désignée pour rapporter en séance du conseil d'arrondissement, au nom du Conseil Territorial, la question suivante à l'attention du Maire de Lyon :

*« En avril 2019, la mairie de Lyon interpellée par le Conseil territorial du 1er arrondissement affirmait son attachement aux services publics de proximité qui « jouent un rôle majeur pour le lien social, le vivre ensemble et l'égalité entre les citoyen-ne-s » et son regret d'assister à la fermeture d'un certain nombre d'entre eux.*

*Parmi les solutions envisagées la mise en place de Maison des Services Publics était évoquée (notamment un projet expérimental dans le 4eme arrondissement). Le conseil du 4eme arrondissement, en mai 2019, a reçu une réponse à une interpellation sur le même sujet qui indiquait avoir lancé « un diagnostic sur toute la ville des structures de service qui manquent, qui ont fermé récemment, les quartiers où les usagers ont besoin d'un accompagnement pour l'accès à certains services publics... »*

*Quel est le résultat de ce diagnostic ? Comment la ville compte intégrer dans les projets de développement urbain les services publics de proximité ?»*

Je vous demande de bien vouloir délibérer de la saisine du Conseil Territorial et vous prononcer sur sa transmission au Maire de Lyon, sous la forme d'une question écrite du Conseil d'arrondissement.

**Lyon, le 15 janvier 2020  
La Maire du 1er arrondissement  
Nathalie PERRIN-GILBERT**